



Club de Baie-Mahault

Affilié FFBaD
École de Badminton labellisée 3 étoiles
Loisir et Compétition
<https://tibatd.fr> Facebook: Tibatd



Règlement d'Utilisation du Gymnase *Extrait du Règlement Intérieur*

1. Force Obligatoire

- Le Règlement d'utilisation du gymnase, RUG, est élaboré par le Conseil d'Administration, C.A., du Club sur la base de la convention d'utilisation signée entre TiBad et l'OGEc Saint Joseph de CLUNY. C'est une partie du Règlement Intérieur de l'association TiBad.
- Il a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne peut s'y soustraire. Il est porté à la connaissance des adhérents par affichage au gymnase, adressage par mail avec le message d'accueil et publication sur le site.
- Il est accepté implicitement lors de l'adhésion.
- L'adhérent s'engage à le respecter.
- Les membres du C.A. sont chargés de procéder à des contrôles réguliers et refuseront l'accès à toute personne ne respectant pas ce règlement.

2. Tableau d'Affichage

- Le tableau central sur la droite en entrant est réservé au Club TiBad. On y trouve :
- Les informations légales : bureau du club, membres du C.A., liste des adhérents, diplômes des moniteurs, Organisation des Urgences, numéros d'enregistrement administratif de l'Association TiBad.
- Les informations complémentaires : Règlement d'Utilisation du Gymnase, Horaires, Tarif, Labellisation de l'école de Bad, Compétitionset Animations proposées.

Siège social, trésorier:
Mr Xavier CLAUDE
1 Route du Château d'Eau
MOUDONG Sud
97 122 Baie-Mahault

Courrier chez le Président :
Mr Philippe MAZEAU
4 Lotissement Pointe Canot
97190 Gosier
Tél : 0690 58 48 96

Mail : tibatd.contact@gmail.com



Club de Baie-Mahault

Affilié FFBaD
École de Badminton labellisée 3 étoiles
Loisir et Compétition
<https://tibad.fr> Facebook: Tibad



3. Disponibilité du gymnase

- Le gymnase est disponible pour l'association les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis y compris les jours fériés de 18 heures à 21 heures, toute l'année y compris pendant les congés scolaires pour les séances de Jeu Libre ou des Cours Adulte .
- Le gymnase est également disponible le Mercredi et Samedi, en journée, pour les Cours Jeunes de notre école de Bad..
- Les horaires de Jeu Libre et de Cours Adultes ou Jeunes sont décidés chaque année et portés à la connaissance des adhérents par affichage au gymnase, sur le site Internet du club et tout autre moyen.
- Les sanitaires, douches et WC sont utilisables.
- Le local technique, en entrant à gauche n'est pas accessible.

4. Accès au gymnase

- Les séances de Jeu Libre sont réservées aux joueurs adultes, à jour de cotisation à TiBad.
- L'accès en voiture au gymnase est interdit. Les véhicules des joueurs doivent être garés à l'extérieur de l'établissement.
- Les joueurs doivent passer par le portillon piéton. Le portillon doit être fermé aussi souvent que possible.
- Le parking des professeurs pourra être accessible de manière exceptionnelle pour les adhérents transportant du matériel.

5. Séance d'essai, invitation

- Une séance d'essai est possible avec l'accord du CA obtenu soit par messagerie électronique, soit par demande en arrivant au gymnase.
- L'inscription sur le registre des séances d'essai permet d'être couvert par l'assurance risques civils de TiBad et l'assurance Fédérale.
- Un invité est possible avec l'accord du CA obtenu soit par messagerie électronique, soit par demande en arrivant au gymnase.
-

Siège social, trésorier:
Mr Xavier CLAUDE
1 Route du Château d'Eau
MOUDONG Sud
97 122 Baie-Mahault

Courrier chez le Président :
Mr Philippe MAZEAU
4 Lotissement Pointe Canot
97190 Gosier
Tél : 0690 58 48 96

Mail : tibad.contact@gmail.com



Club de Baie-Mahault

Affilié FFBaD

École de Badminton labellisée 3 étoiles

Loisir et Compétition

<https://tibad.fr>

Facebook: Tibad



6. Sureté et Sécurité dans le gymnase

- Chaque joueur est responsable de son matériel. Le club décline toute responsabilité en cas de vol même pendant les séances de jeu.
- Il est interdit de fumer dans le gymnase.
- Il est interdit de dégrader les installations d'alerte et de secours : extincteurs, boîtier d'alarme, défibrillateur, signalétique des secours
- Il est interdit de bloquer ou obstruer les issues de secours.
-

7. En cas d'Urgence

- Défibrillateur disponible près du panneau d'affichage.
- Consignes d'évacuation, près du panneau d'affichage et près des issues du gymnase.
- Trousse de pharmacie disponible dans l'armoire du Club dans le local technique.
- Tableau d'Organisation des secours affiché sur le tableau d'affichage.

8. Matériel et équipements obligatoires des joueurs

- Chaussures de sport en salle, enfilées dans l'enceinte du gymnase et dont l'usage est réservé au gymnase afin d'éviter toute trace de boue ou autre.
- Tenue vestimentaire adaptée à la pratique du sport.

9. Début de séance

- Le gymnase doit nous être donné propre.
- La clé d'accès doit être remise dans la boîte de sécurité aussitôt après l'ouverture.
- On pourra vérifier que les poubelles ne sont pas saturées, que le sol n'est pas jonché de pièces vestimentaires, que les douches sont propres, que les filets ne traînent pas au sol.
- En cas de doute, prenez des photos.
- Mettez en place le panier prévu pour les volants usagés.

Siège social, trésorier:
Mr Xavier CLAUDE
1 Route du Château d'Eau
MOUDONG Sud
97 122 Baie-Mahault

Courrier chez le Président :
Mr Philippe MAZEAU
4 Lotissement Pointe Canot
97190 Gosier
Tél : 0690 58 48 96

Mail : tibad.contact@gmail.com



Club de Baie-Mahault

Affilié FFBaD
École de Badminton labellisée 3 étoiles
Loisir et Compétition
<https://tibad.fr> Facebook: Tibad



10. Pendant la séance

- Le gymnase doit rester propre.
- Les joueurs sortants d'un terrain doivent laisser le terrain propre : récupérer les volants usagés, enlever les bouteilles d'eau, etc.
- Les volants usagés sont soit jetés soit rangés dans les contenants mis à cet effet (stock de volants d'entraînement).
- Tous les déchets (papiers, bouteilles vides...) sont jetés dans les poubelles.

11. Fin de Séance

- Le gymnase doit être laissé propre.
- Le sol doit être laissé libre de tout objet : pas de volants au sol, pas de bouteilles, rien qui traîne.
- Si les poubelles sont saturées emmenez vos déchets avec vous.
- Eteignez les lumières dans les sanitaires et la salle.
- Fermez bien la porte et n'oubliez pas de remettre la clé dans la boîte de sécurité.
- Le portillon piéton doit être fermé par le dernier partant. Toute impossibilité doit être signifiée au bureau immédiatement.

12. Respect de l'enceinte de l'OGEC Saint Joseph de Cluny

Les consignes suivantes sont extraites de la convention TiBad-OGEC.

- Il est interdit d'utiliser du matériel de l'OGEC, tapis de gymnastique par exemple.
- Il est interdit de consommer de l'alcool ou produit illicite dans le gymnase et dans l'enceinte de l'OGEC.
- Toute attitude pornographique, toute relation sexuelle, ou physique à tendance sexuelle est interdite.

Siège social, trésorier:
Mr Xavier CLAUDE
1 Route du Château d'Eau
MOUDONG Sud
97 122 Baie-Mahault

Courrier chez le Président :
Mr Philippe MAZEAU
4 Lotissement Pointe Canot
97190 Gosier
Tél : 0690 58 48 96

Mail : tibad.contact@gmail.com



Club de Baie-Mahault

Affilié FFBaD
École de Badminton labellisée 3 étoiles
Loisir et Compétition
<https://tibad.fr> Facebook: Tibad



13. Respect de l'adversaire

- Le comportement du joueur est règlementé par des textes Fédéraux qui s'appliquent dans notre Club Affilié FFBaD.
- Tout comportement ou propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste sera sanctionné par une exclusion immédiate du gymnase.
- Le C.A. décidera de la suite à donner.

14. Partage du jeu en cas d'affluence

En cas de forte affluence, c'est-à-dire une douzaine de joueurs en attente., on organise des rotations plus courtes sur les terrains.

- La priorité est donnée au jeu en Double.
- Le format de jeu est réduit à un set de 21 points, puis les 4 joueurs libèrent le terrain.

15. Présence d'un mineur en séance de Jeu Libre.

Les mineurs ne sont habituellement pas admis aux séances de Jeu Libre du soir. Toutefois il peut être dérogé à cette règle après accord du CA.

- Aucun encadrement du jeune n'est prévu en séance de Jeu Libre. Le Club décline toute responsabilité par rapport à ce jeune et notamment sa présence ou pas.
- Le Jeune a les mêmes obligations que les joueurs adultes, et notamment le respect de ce règlement.
- Le Jeune reste sous la responsabilité de ses parents.

Siège social, trésorier:
Mr Xavier CLAUDE
1 Route du Château d'Eau
MOUDONG Sud
97 122 Baie-Mahault

Courrier chez le Président :
Mr Philippe MAZEAU
4 Lotissement Pointe Canot
97190 Gosier
Tél : 0690 58 48 96

Mail : tibad.contact@gmail.com